

UN MINEUR BORAIN AU XIX^e SIECLE

CLASSE DE CINQUIEME D'HUMANITES (1)

Méthode et esprit de la leçon.

1. Attirer l'attention des élèves sur ce qui fut le grand problème social de notre région pendant près de deux siècles : *La condition du mineur*.

Toutefois, vu l'ampleur de la matière, il a fallu opérer une sélection sévère : l'accent a été mis plus sur la vie quotidienne que sur la vie professionnelle. Celle-ci, avec ses risques terribles, ses luttes souvent acharnées, devant dans l'esprit de l'auteur, fournir matière à une seconde leçon, centrée cette fois sur le mécontentement des travailleurs, leur révolte, leurs luttes et leurs premières conquêtes sociales.

2. Régionaliser et concrétiser au maximum le sujet traité en partant d'un cas *vécu* situé dans une localité *proche*.

3. Utiliser des documents simples, mais authentiques et originaux, des témoignages directs recueillis sur place, et sortir ainsi de la documentation traditionnelle fournie par les manuels et autres sources livresques.

4. Suggérer ainsi aux élèves la possibilité qu'ils ont de mener eux-mêmes de petites enquêtes en interrogeant d'anciens mineurs (ou d'autres vieux ouvriers) de leur entourage.

Bibliographie.

I. - DOCUMENTS D'ARCHIVES.

A. Archives communales de Pâturages.

1. Registres paroissiaux (baptêmes, mariages, décès), de 1768 à 1790.
2. Registres de l'Etat civil (an XI et an XII).
3. Registre de l'Etat civil (1807).
4. Registres de population de 1857 à nos jours.

(1) A ceux de nos lecteurs qui s'étonneraient de retrouver ici certains documents déjà publiés dans les *CAHIERS DE CLIO*, n° 9, p. 55-80, Bruxelles, 1967, nous rappelons le but pratique de cette publication destinée à faciliter en tout la tâche du professeur. Celui-ci trouvera ici un bel exemple d'adaptation d'une enquête à un groupe de jeunes élèves.

B. Archives communales de Wasmes.

Registres de population (1890 - 1900).

C. Archives du Charbonnage de l'Agrappe (à Frameries).

Livret d'ouvrier de CAUFRIEZ, Albert, Aimable. (1)

II. - SOURCES DIVERSES. (Documents iconographiques et témoignages oraux.)

A. Photographies.

1. De membres de la famille CAUFRIEZ.
2. D'un groupe de mineurs où figurent divers membres de la dite famille (1).
3. De la maison de Fernand CAUFRIEZ à La Bouverie (1).

B. Témoignages oraux.

1. De Monsieur Fernand CAUFRIEZ, 36-38, rue du Pasteur Busé, à La Bouverie (1).
2. De Monsieur Albert-Paul CAUFRIEZ, 9, rue Bertaimont, à Mons.

III. - OUVRAGES SPECIAUX.

H. FAUVIEAU : *Le Borinage*, monographie politique, économique et sociale : 1 vol. in 8°.

E. LAURENT : *Le grisou*, 1 vol. in 8°, 230 p. Ed. Dupuis, Marcinelle : 2^e éd. s.d.

Matériel didactique.

1. Carte du Borinage, montrant les communes où A. A. CAUFRIEZ a travaillé.
2. Arbre généalogique de la famille CAUFRIEZ (1).
3. Graphique des âges des membres de la famille CAUFRIEZ (1).
4. Diapositives reproduisant les photos citées dans les sources.
5. Extraits enregistrés de l'interview de M. Fernand CAUFRIEZ.

Rappel.

Le développement de la GRANDE INDUSTRIE au XIX^e siècle : au lieu de petits ateliers où travaillent un patron et quelques ouvriers, construction de grands bâtiments — *des usines ou fabriques* — qui groupent des *centaines* et même des *milliers d'ouvriers*. Dans ces usines, emploi de *machines*.

Dans notre région, AU BORINAGE, des mines de houille : DES CHARBONNAGES.

Un mineur borain.

Dia n° 1 : Pâturages, vue panoramique de crassiers (terrils) et de charbonnages.

Introduction :

Dia n° 2 : PHOTO D'UN GROUPE DE MINEURS (± 1890).

Observons : des hommes, des femmes, des enfants.

(1) cfr. *CAHIERS DE CLIO*, n° 9, p. 55-80, Bruxelles, 1967.

Quels habits portent-ils ? Vêtements de travail : casque (casquette), mouchoir de cou, costume de toile (« bleu »), grosses chaussures de cuir ou des sabots.

Quels accessoires voyez-vous ? outils de travail : pic, marteau. lampe Davy.

Quel est leur métier ? Mineur.

Nous allons suivre l'un d'entre eux et essayer de mieux connaître son existence, sa condition de vie.

Le personnage et sa famille.

Dia n° 3 : PORTRAIT D'ALBERT - AIMABLE CAUFRIEZ
+ tableau généalogique (sa famille : ascendants, descendants et collatéraux.)

Observons :

Où et quand est-il né ?

Quel est le METIER de ses frères et sœurs ?

Quel était le METIER de son père ? de ses oncles et tantes, de son grand-père ? de son arrière-grand-père ?

(= hérédité de la profession.)

Conditions de travail.

Dia n° 4 : Page du livret d'ouvrier mineur d'Albert-Aimable Caufriez (signalement).

Observons :

Quelle est la *date de naissance* déclarée ?

Comparons avec la *date inscrite* sur l'arbre généalogique.

Quel *âge avait-il* lors de son inscription ?

Pourquoi a-t-on, semble-t-il, *triché* ?

Enregistrement de la déclaration de son fils Fernand Caufriez sur le travail des enfants : les *djambots d'huche* ou *enfants de portes*. (texte I.)

— En quoi consiste le *travail des enfants* dans les mines ?

— Quels en sont les *dangers* (maladie).

Enregistrement de la déclaration sur *Le travail du mineur* (texte II)

+ dias n° 5 - 6 : un charbonnage.

— Quelle était la *durée de la journée* de travail ?

— Faut-il y ajouter un *temps supplémentaire* ? (déplacement à pied).

— Les ouvriers mineurs avaient-ils des *congés* comme à présent ?

— Quelle était la *durée de la carrière* d'un mineur ?

Tableau des emplois successifs d'Albert-Aimable Caufriez (voir tableau en annexe).

— Combien de fois notre mineur a-t-il *changé de charbonnage* en 25 ans (quarante).

— Quels sont les *sièges* où il a travaillé ?

CARTE (lieux de travail) (= instabilité de l'emploi).

Dia n° 7 : Page du livret d'ouvrier d'A. A. Caufriez (avec visa de police) + lecture de deux extraits du livret d'ouvrier (texte III).

— Art. 1 et 3 de l'arrêté du 9 Frimaire An XII.

— Art. 415 du Code Pénal.

— L'ouvrier peut-il se *déplacer librement* ?

— Est-ce compatible avec la *liberté individuelle* ?

— L'ouvrier a-t-il la *possibilité de lutter* pour améliorer ses conditions de travail et de vie ?

— Est-ce compatible avec la *liberté d'association* ?

— L'ouvrier jouit-il *pleinement* des droits et libertés garanties par la Constitution ?

Tableau des emplois successifs d'A. A. Caufriez.

Pourquoi change-t-il aussi fréquemment ? (recherche d'un meilleur salaire, conflits avec les porions, caractère).

A combien s'élevait *le salaire* d'un ouvrier mineur au XIX^e siècle ?

Enregistrement de la déclaration de Fernand Caufriez (texte IV).
+ lecture : Exemple de budget de mineurs borains (extraits des rapports de l'enquête de la Commission du Travail en 1886) d'après H. Fauvieu (texte V).

— *Le travail du père* suffit-il à faire vivre sa famille ?

— Quelle était donc la *situation de la famille* d'un mineur (père, mère et enfants) ?

Examen de l'arbre généalogique de la famille Caufriez.

Combien d'enfants y avait-il chez les Caufriez ? 9. Chez son père, Albert Caufriez ? 7.

Comparons avec la composition d'une famille de nos jours (Fernand a *une* fille, son frère Albert a *un fils* Albert-Paul, qui a lui-même *une* fille : Jacqueline).

Conditions de vie.

Dias n° 8 à 14 : Photos de maisons de mineurs + enregistrement des déclarations de Fernand Caufriez (textes VI et VIII) + lecture : enquête de 1896 relativement à la commune de Pâturages, d'après H. Fauvieu (texte VII).

- Comment les ouvriers mineurs et leur famille étaient-ils *logés* ?
- Comment étaient-ils *habillés* ?
- Comment étaient-ils *nourris* ?

ARBRE GENEALOGIQUE DE LA FAMILLE CAUFRIEZ

Les élèves recherchent la *durée de la vie* des personnages ;
Ils calculent la moyenne de vie de plusieurs d'entre eux.

GRAPHIQUE DES AGES DES MEMBRES DE LA FAMILLE

Observation — Comparaison avec la moyenne de vie actuelle (+ ou — 70 ans).

Commentaire critique de la croyance populaire à la longévité des générations passées (« Autrefois, les gens étaient bien plus solides que maintenant... Ils vivaient beaucoup plus longtemps que maintenant... leur nourriture était bien plus saine... etc.) Est-ce vrai ?

— Pourquoi ne vit-on pas vieux ? (rappel des conditions de travail et de nourriture) + extrait de la déclaration enregistrée de Fernand Caufriez sur les soins, sur les conditions de décès de son père, A. A. Caufriez.

Les loisirs.

Enregistrement des déclarations de Fernand Caufriez (texte IX).

Les travailleurs disposaient-ils de nombreux *loisirs*, très variés ?
Le cabaret y joue-t-il un rôle important ?
Dia n° 15 : Pâturages.

Conclusion.

Le mineur est prisonnier

de sa *profession* (hérité de fait),
de sa *journée de travail* (pénible et longue),
de sa *carrière* (absence de sécurité sociale),
de ses *conditions de vie* : logement - nourriture - santé (salaire insuffisant),
de ses *loisirs* mêmes (le cabaret),
de son *patron* (le livret).

L'amélioration de sa condition sera le *résultat de lutttes* dures et longues, objet d'une nouvelle leçon.

Résumé

LA CONDITION OUVRIERE AU XIX^e SIECLE UN EXEMPLE REGIONAL : LE MINEUR BORAIN

A. - LES CONDITIONS D'EXISTENCE QUOTIDIENNE.

I. - Le personnage : un mineur.

- descendant de plusieurs générations de mineurs ;
- dont les frères et sœurs travaillent également « à fosse ».

CONCLUSION : *hérédité de la profession.*

II. - Il travaille.

A. Vêtements.

et outils de travail

- | | |
|--|---------------|
| 1. casque (calotte). | 5. pic. |
| 2. mouchoir de cou. | 6. marteau. |
| 3. costume de toile ou « bleu ». | 7. lampe Davy |
| 4. grosses chaussures de cuir
ou sabots | (sécurité) |

B. Sa carrière :

1. depuis l'âge de 11 ans.
2. au fond de la mine (*djambot d'huche*).
3. pendant de longues journées (12 à 17 heures) + déplacements à pied.
4. même le dimanche.
5. jusqu'au moment où l'âge ou la santé l'obligent à cesser le travail.
6. il change fréquemment de charbonnage : 40 fois (pourquoi ? recherche de meilleur salaire ? conflits avec les porions ?)

C. Le livret d'ouvrier :

1. Contient :

- a) les principales dispositions légales rappelant à l'ouvrier sa sujétion à l'égard du patron.
- b) l'état civil du mineur, les dates d'entrée et de sortie de ses différents emplois.

2. est obligatoire : sans ce livret signé par l'employeur précédent, aucun patron ne peut embaucher un ouvrier.

III. - Son travail ne suffit pas à faire vivre sa famille.

1. Il y a beaucoup de bouches à nourrir (7, 9, 4 enfants).
2. *La femme* du mineur va glaner du charbon sur les terrils « faire des ménages ».
3. *Le fils* s'efforce aussi de gagner quelques sous supplémentaires (vente de journaux pendant ses moments libres).
4. *Les jeunes filles* travaillent au fond avant leur mariage (elles tirent les wagonnets = *les hiercheuses*).

IV. - Il vit.

1. dans une *maison exiguë* — sans confort ni hygiène.
2. ses *vêtements* sont rapiécés — des sabots.
3. sa *nourriture* : à base de pain et de pommes de terre, très peu de viande.
4. *santé - longévité* :
 - a) en cas de maladie : pas d'indemnité.
 - b) en cas de blessure au travail : petite indemnité temporaire.
 - c) vie beaucoup plus brève qu'aujourd'hui (maladies-alcool) 47 ans - 70 ans.

V. - Ses loisirs.

1. Le cabaret (où parfois le mineur dépense une grosse partie de sa paie).
2. Le jeu de cartes - le tir à l'arc - billes - crossage.

Conclusion.

Le mineur, prisonnier
de sa profession,
de sa journée de travail,
de sa carrière,
de ses conditions de vie,
de ses loisirs mêmes,
de son patron,
devra mener des luttes dures et longues pour s'émanciper.

Vocabulaire.

— Arbre (tableau) généalogique :

Tableau schématisant les rapports de succession entre les membres d'une même famille.

— Hérité de la profession :

Par suite d'une certaine organisation de la société, les enfants sont amenés à exercer le même métier que leur père et ne peuvent accéder à des professions mieux rémunérées.

— Livret d'ouvrier :

Voir leçon.

— Instabilité de l'emploi :

Ou bien l'ouvrier peut être licencié du jour au lendemain sans indemnité ni préavis, selon le bon plaisir du patron.

Ou bien l'ouvrier peut être amené à chercher du travail ailleurs pour différentes raisons (recherche d'un meilleur salaire, mise en chômage dans un emploi précédent, etc...).

— Hiercheuse :

Femme qui chargeait le charbon dans les wagonnets au fond de la mine.

— Longévitité :

Durée de la vie.

— Sécurité sociale :

Ensemble des allocations (familiales, maladie, invalidité, chômage...) perçues par les salariés.

Questions d'examens.

1. Décrivez la tenue de travail du mineur.

2. A partir du personnage étudié (dans cette leçon), retracez la carrière-type d'un mineur borain au XIX^e siècle.

3. Qu'est-ce que le livret d'ouvrier ? Que contient-il ? A quoi sert-il ? Que révèle-t-il de la condition ouvrière ?

4. Comment la famille du mineur subvient-elle à sa subsistance ? Comment expliquez-vous cette situation ?

5. Faites un tableau des aspects matériels de la vie du mineur borain au XIX^e siècle.

6. Quels sont les loisirs du mineur borain au siècle dernier ? Qu'en pensez-vous par rapport aux loisirs dont vous disposez aujourd'hui ?

7. A quels différents titres peut-on dire que le mineur borain était un « prisonnier » ? Justifiez chaque partie de votre réponse.

Suggestions de coordination.

1. FRANÇAIS : étude d'un texte extrait de « Germinal » de Zola.
2. GEOGRAPHIE : l'industrie charbonnière en Belgique.
3. DESSIN : silhouette de mineur, maison typique du Borinage, coin de charbonnage.
4. Musique : chants de mineurs - à choisir dans le répertoire des chorales boraines.
5. ACTIVITES : visite d'un charbonnage, enquêtes auprès de vieux ouvriers (mineurs et autres).

ANNEXES.

I. Déclarations enregistrées de M. Fernand Caufriez, fils de Albert-Almable Caufriez.

Q. — M. Caufriez, vous êtes descendu dans la mine. Pouvez-vous dire à quel âge ?

R. — J'avais 12 ans ; c'était le minimum à ce moment-là ; il fallait avoir 12 ans.

Q. — Auparavant, les enfants travaillaient déjà plus jeunes ?

R. — Oui, dans le temps, il y en avait qui travaillaient à 10 ans, et à 8 ans même, ils allaient au travail... et à ce moment-là, ils ne savaient rien faire, puisque à 8 ans, qu'est-ce que vous voulez, on n'a pas de force. On nettoyait les voies ou... les choses... comment dirais-je... on transporte le charbon. Et il y en avait d'autres... Il y a des portes, comme on dit, parce que pour empêcher l'air de venir, pour que l'air soit conduit, pour que l'air passe sur les ouvriers à l'abattage... alors, à ce moment-là, il y avait des « djambots d'huche » qu'on disait. Ils se mettaient derrière, et ils fermaient la porte quand le chariot était passé avec le charbon. Quand ils arrivaient, ils ouvraient la porte, pour que l'air ne soit pas perdu en arrière dans les voies qu'il n'y avait pas d'ouvriers.

II. - Idem.

Q. — M. Caufriez, voudriez-vous d'abord nous parler des conditions de travail, et plus exactement de la durée de la journée de travail. Est-ce que vous vous souvenez du nombre d'heures que votre père travaillait et du nombre d'heures que vous-même vous avez travaillé ?

R. — Bien, je peux vous dire ceci, c'est que, quand mon père est parti au travail, on travaillait à ce moment-là 12 heures et même plus par jour, parce que le charbon qui était abattu par les abatteurs, ceux qui abattent le charbon, il devait être enlevé au bout de la journée et les ouvriers qui travaillaient à l'enlèvement du charbon, à ce moment-là devaient travailler jusqu'au moment où il n'y avait plus de charbon ; donc il y en avait qui travaillaient 15 heures, 16 heures, même 17 heures ; ils ne travaillaient pas 15, 16 et 17 heures, mais ils restaient 15 heures, 16 heures, 17 heures au charbonnage au fond.

Q. — A quelle heure, en général, votre père partait-il au charbonnage ?

R. — Au moment où je l'ai connu, il partait à 5 heures ; il allait pour 5 heures au charbonnage ; donc il partait vers 4 heures, trois heures et demie ; c'est suivant le trajet qu'il avait à effectuer pour se rendre sur le lieu de travail.

Q. — Comment se rendait-il sur ce lieu de travail ?

R. — Il se rendait à pied hein ; et il n'avait même pas de chaussures, de bottines qu'on dit, et il partait en sabots à ce moment-là.

Q. — A quelle heure rentrait-il à la maison, le soir ?

R. — Ben, quand je l'ai connu, il rentrait, il était quatre heures et demie, 5 heures, le soir quand il rentrait. C'était au moment où je l'ai connu puisque je suis né moi, en 99 ; alors j'avais 5, 6 ans.

Q. — Est-ce que votre père et tous les ouvriers mineurs, à cette époque-là, bénéficiaient de congés ?

R. — Ah non ! A ce moment-là, il n'y avait pas de congé, il n'y avait rien du tout ! Il y en avait même qui travaillaient le dimanche pour se faire un petit pécule supplémentaire.

Q. — Quelle était la durée de la carrière d'un ouvrier mineur ?

R. — La carrière d'un ouvrier mineur n'avait pas de durée ; on travaillait jusqu'au moment où on savait travailler ; et on a seulement voté la loi sur les pensions un peu avant la guerre de 14 ; les pensionnés avaient 30 centimes par jour à l'âge de 65 ans.

III. Extraits du livret d'ouvrier d'A. A. Caufriz.

Arrêté du 9 Frimaire an XII.

TITRE PREMIER Dispositions générales

Article premier. — A compter de la publication du présent arrêté, tout ouvrier travaillant en qualité de compagnon ou garçon devra se pourvoir d'un livret.

Art. 3. — Indépendamment de l'exécution de la loi sur les passeports, l'ouvrier sera tenu de faire viser son dernier congé par le maire ou son adjoint, et de faire indiquer le lieu où il se propose de se rendre.

Tout ouvrier qui voyagerait sans être muni d'un livret ainsi visé sera réputé vagabond, et pourra être arrêté et puni comme tel.

Extrait du Code Pénal.

Art. 415. — Toute coalition de la part des ouvriers pour faire cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans un atelier, empêcher de s'y rendre et d'y rester avant ou après de certaines heures et en général pour suspendre, empêcher, enchérir les travaux, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution, sera punie d'un emprisonnement d'un mois au moins, et de trois mois au plus.

Les chefs ou moteurs seront punis d'un emprisonnement de 2 à 5 ans.

IV. Déclarations enregistrées de M. Fernand Caufriez.

Q. — Son salaire (celui du père) au moment où vous l'avez connu était-il suffisant pour nourrir la famille qu'il avait ?

R. — Ce que vous me posez là, c'est une question un peu... je ne pourrais pas vous dire si on savait vivre ou si on ne savait pas vivre avec ce salaire, mais je sais qu'on vivait misérablement.

Q. — Est-ce que, à cette époque-là, l'ouvrier mineur touchait lui-même son salaire ? Je me suis laissé dire que certains ouvriers mineurs devaient passer par une cantine du charbonnage éventuellement ou par le café pour toucher le salaire. Est-ce que c'est exact ?

R. — Non, ça c'était une coutume parce que l'ouvrier ne sachant pas toucher son salaire quand il remontait puisque la paie se faisait pendant la journée, ben, c'était à la cantine ou au café qu'il allait boire sa pinte quand il remontait, c'était la femme qui avait touché sa paie et il touchait quand il remontait, quand il allait au café qu'il avait fini sa journée.

Q. — Est-ce que cela ne présentait pas un danger pour la famille ?

R. — Ah si, ça présentait un danger. Parce qu'il y en a les trois quarts, si pas les neuf dixièmes, quand ils touchaient leur paie, il arrivait qu'ils étaient saouls quand ils rentraient.

Q. — Et quel était le travail des femmes en général ?

R. — Bah ! le travail des femmes c'était en général, c'était des hiercheuses, des chargeuses de charbon dans les wagonnets.

Q. — Elles tiraient aussi les wagonnets, peut-être ?

R. — Oui, il y en a qui tiraient, mais bien souvent le travail c'était ... de charger des wagonnets.

Q. — Et jusqu'à quel moment les femmes travaillaient-elles dans la mine ?

R. — Ah ! à ce moment-là, elles travaillaient... il y en a qui ont travaillé jusqu'à l'âge de la pension, jusqu'à l'âge de la retraite. En général, elles travaillaient jusqu'au moment où elles se mariaient. Donc, comme les familles étaient assez grandes à ce moment-là, une fois mariées, elles ne savaient plus aller au charbonnage ; donc elles s'occupaient de leur famille.

Q. — Et est-ce qu'elles ne cherchaient pas aussi par un moyen ou par un autre à accroître les revenus de la famille ?

R. — Naturellement, elles allaient faire des journées, elles allaient faire des lessives où elles pouvaient aller... ou celles qui étaient à proximité d'un terril, elles partaient au terril pour avoir... récolter un peu de charbon sur le terril. Elles vendaient le charbon à ceux qui ne travaillaient pas au charbonnage, pour arriver à se faire un pécule supplémentaire.

...parlant de son père blessé au charbonnage...

Donc, au moment qu'il était blessé et qu'on lui a retiré sa pension, mon frère venait de descendre au charbonnage ; il gagnait 1,20 fr. par jour. Ma sœur travaillait dans un atelier de chaussures, elle avait 14 ans, donc elle gagnait 1 fr. par jour. Et j'ai dû, à ce moment-là, que j'étais âgé de 6 ans, à partir d'un peu plus de 6 ans, j'allais déjà faire des tours pour aller porter des journaux avec un type qui habitait près de chez nous. Quand j'ai eu connu la tournée, j'avais à peu près 7 ans, puisque je me souviens que je portais les journaux à ce moment-là — j'ai vu une pièce de 5 centimes — je me souviens très bien — une pièce de 5 centimes de 1906, une pièce de l'année. Donc, je me souviens très bien que je portais déjà des journaux à ce moment-là. Et je faisais tout Eugies, donc je portais une centaine de journaux, cent... cent cinquante, je ne saurais pas dire exactement. On m'avait fait une petite carnassière pour porter les journaux ; et le dimanche, et le jeudi, donc en semaine... le jeudi, c'était congé après-midi, je portais les journaux. Le dimanche, je partais je prenais le tram au quart avant 5 heures pour aller à la gare de Pâturages et là, nous triions tout... tous nos journaux pour faire une sélection, et je partais avec la partie qui me revenait et l'autre était au patron. Et à ce moment-là, il me donnait, le jeudi, il me donnait 50 centimes pour faire ma tournée. Le dimanche, il me donnait 1 franc, et j'en avais jusque 2, 3 heures de l'après-midi, et je partais à 5 heures du matin. En vacances, maintenant,

les jours, quand c'était les moments de vacances, au lieu d'aller me promener et jouer comme tous les autres gamins, les jours de vacances, je parlais tous les jours faire ma tournée, ce qui nous faisait 50 centimes, parce que, en semaine, je ne faisais que le petit tour comme on dit et le dimanche, je parlais... je prenais à la Serreuse, ici à Pâturages, près du chose, là, et je faisais tout... en descendant... Grand Bouillon, et ainsi de suite ; Donc c'était le grand tour pour moi. Donc je gagnais 4 francs pendant les vacances, je gagnais 4 francs.

Quand on compte 1,20 fr. et 1 fr. ça fait 2,20 fr... et 1,50 fr. en général que je gagnais, ça fait... (1) 6 fois 1,20 fr. et 6 fr., ça fait 13,20 fr... ; 13,20 fr. et 1,50 fr ça ne faisait pas loin de 15 fr. pour 5 personnes... pour 6 personnes : mon père, ma mère et 4 enfants.

Q. — ...dont votre père qui demandait des soins ?

R. — Et mon père qui demandait des soins.

V. Budget des mineurs borains.

Rapports de l'enquête de la Commission du Travail en 1886. (d'après Fauvieu) pp. 215, 216.

A la question : « Quel était pour l'année 1885, le budget des dépenses d'une ou de plusieurs familles ouvrières et les conditions de chacune d'elles, en énumérant les âges et professions du père, de la mère et des enfants ? » L'on a entendu ceci : « Le père est houilleur, ouvrier à veine, âgé de 33 ans, la mère est âgée de 30 ans, elle va glaner sur le terril de la fosse pendant la journée et fait sa besogne de ménage pendant la nuit, l'aînée des enfants 9,5 ans, la deuxième 7 ans, la troisième 5 ans ; elles vont toutes trois à l'école des religieuses comme enfants d'indigents, c'est-à-dire payant dix centimes par semaine et par enfant.

Le père gagne en moyenne 2,70 fr. par jour, en travaillant 5 jours par semaine et en déduisant deux semaines pour grève et autres accidents qui surviennent continuellement, il reste 50 semaines de 5 jours, ce qui fait 250 journées de travail à 2,70 fr., total 675 fr. l'an, et il lui faut pour vivre, sans aucune distraction, sans fréquenter du tout le cabaret, en moyenne 1.471 fr. 60 suivant le détail ci-dessous. Il manque donc pour vivre 703 fr., C'est un modèle d'homme et la femme est courageuse.

L'année dernière, l'homme a été malade pendant 3 mois ; deux enfants durant cinq semaines, ce qui les a obligés à demander l'aumône, puisque personne ne les aidait.

(1) S'apercevant de son erreur, le témoin reprend le calcul par semaine.

Le père seul, en dehors du cas de maladie, peut gagner 675 fr. par an. La mère peut, en tout, avec son glanage au terriil, rapporter 100 fr. par an en abandonnant sa maison.

Dépenses par semaine, d'un ménage de 5 personnes :

Location de maison	2,—
Effets et raccommodage	2,50
Fil, aiguilles, etc...	0,10
Couchage, paille	0,10
Chauffage	1,50
Eclairage	0,20
Blanchissage	0,70
Médicaments	0,20
Entretien de maison et mobilier	0,20
Pour l'instruction des enfants, école religieuse	0,50
Viande	1,50
Beurre	3,20
Pommes de terre	1,50
Légumes	0,70
Café	1,—
Bière	2,10
Lait	1,40
Eaux	0,30
Balai	0,10
Loque à reloqueter (serpillière)	0,10
Sucre par semaine	0,50
Chaussures, en sabots	0,50
Chaussures de cuir, en souliers et raccommodage	0,50
Chaussettes de laine et raccommodage	0,30
Pain	6,60
	28,30

Je dis 28,30 fr. par semaine pour une famille de 5 personnes.

Le salaire étant de 15 fr., il y a déficit de 13,30 fr. c'est-à-dire que pour faire face aux dépenses jugées nécessaires, le salaire est de plus de 47 % insuffisant.

VI. Déclarations enregistrées de M. Fernand Caufriz (suite)

Q. — Pouvez-vous préciser dans quelles conditions votre famille était logée, Monsieur Caufriz ?

R. — Ben, au moment où je me souviens, donc j'avais 5, 6 ans, nous habitions une maison qui avait 4 pièces. Il y avait une pièce... la cuisine, donc... la salle à manger-cuisine, comme ont dit, et à ce moment-là on disait : « la maison », donc le salon... c'était le salon, la « pièce de devant ». Il y avait une petite chambre sur le côté... donc du salon, une petite chambre qui n'était pas très grande : elle avait 2,50 m sur 4 m. ; donc c'était la chambre de mon père et de ma mère ; et il y avait une chambre en haut, donc à l'étage... il y avait une chambre et il y avait deux lits, donc... c'est-à-dire, il y avait deux lits... il y avait 3 lits parce qu'il y avait ma sœur qui avait son lit, et on habitait, les enfants, dans la même chambre... et je couchais avec mon frère, le plus vieux, et le jeune avait un petit lit.

Q. — En dehors de ces 4 pièces, est-ce que votre mère disposait d'annexes pour faire la lessive ou pour pouvoir faire sa toilette éventuellement ?

R. — Mais non... on faisait la lessive dans la cuisine... et les brosses et les ustensiles, on les mettait derrière, à la porte là dans un coin, puisque c'était, je vais dire, entouré avec une haie et il n'y avait rien du tout, c'était le jardin...

Q. — C'est ça... et pour faire sa toilette ? Il fallait la faire dans la « maison » aussi ?

R. — Oui, mais quand mon père était en train de se laver, quand il revenait de son travail, puisqu'il revenait noir, du charbonnage, on disait, si il faisait mauvais, « va-t'en chez Pauline, chez la voisine en attendant que ton père se lave », et s'il faisait bon : « va-t'en faire un tour à la porte en attendant, tu reviendras après ! »

VII. Extraits d'enquêtes parlementaires (publiés par Fauvieu).

Enquête de 1896 relativement à la commune de Pâturages.

« Les habitations ouvrières de la partie haute du village... contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce ne sont pas les plus saines, surtout quand elles ont été construites en vue d'un placement d'argent, parce que, dans ce cas, le propriétaire a cherché à avoir le plus

grand nombre de maisons — et par conséquent le plus grand revenu — pour un capital déterminé et il en est résulté que les conditions de salubrité, d'hygiène et de confort y ont été fort négligées. En général, du reste, les habitations de cette catégorie sont exiguës, ne comprennent que deux places en bas et des mansardes, quand elles en ont... et surtout des plafonds excessivement bas. Le ménage se fait dans la première place, donnant directement sur la voie publique...

Les lits, dont l'un se trouve assez souvent dans cette place, sont installés pour le surplus, dans la seconde chambre, laquelle est toujours plus petite que la première et souvent, encore plus basse.

L'aération n'en est que très imparfaitement assurée la plupart du temps, par une lucarne. Le sol, comme souvent celui de la première place du reste, est en béton grossier, ou en cendrée, sillonné de nombreuses fissures. Dans les maisons les moins mal construites, il en est en carreaux, ou tout au plus, en dalles polies par l'usage. Dans la plupart des cas, le nettoyage parfait en est difficile à cause des nombreux joints.

Quant aux mansardes, quand il y en a, elles ne sont pas planchées ; elles n'ont pas de plafond et se trouvent directement sous la couverture en pannes de la maison. C'est peut-être moins malsain que la chambre à coucher du rez-de-chaussée, mais à coup sûr, il y fait horriblement froid en hiver. Ces habitations n'ont généralement pas de jardin ou n'en ont qu'un fort petit, un are au maximum.

...Outre qu'en général, les habitations ouvrières laissent à désirer sous le rapport de la salubrité, ...il y a eu cette grande cause, cette cause déterminante, de l'emploi des eaux contaminées des ruisseaux, lesquels ont été le véhicule de la maladie et l'ont propagée sur tout leur parcours. »

VIII. Déclarations enregistrées de M. Fernand Caufriez (suite)

Q. — Pouvez-vous me dire aussi comment on était habillé ?

R. — Comment on s'habillait... Le dimanche, naturellement, on avait un petit costume... un costume, c'était pas fait par un tailleur ; c'était la couturière qui faisait le costume et on avait une paire de chaussures, mais en semaine, c'était des sabots.

On avait une culotte, ...et on mettait ses chaussures jusqu'au moment où elles étaient trop petites ; à ce moment-là on allait au cordonnier et on disait : « N'a nié moyé del ze rallonger d'deux, trois, poign's ? » Et les culottes ? On les mettait toujours propres naturellement, mais seulement on était rapiécé, quand il y avait un trou, on mettait une pièce. Ce n'est pas comme maintenant qu'on jette ça au chiffonnier.

IX. Idem.

Q. — Quel était l'ordinaire des repas à la maison, M. Caufriez ?

R. — L'ordinaire du repas, le matin, on mangeait une tartine avec du café et du petit café, comme on disait. On mangeait sa tartine avec. Et je me souviens quand j'avais mangé, — à ce moment-là, c'était des grands pains, des grandes tartines bien entendu, des pains de 2 kg, des « rwès d'car » qu'on disait à ce moment-là — on mangeait deux tartines, si on disait « j'ai encore faim », la mère disait « Co toudi ». Donc c'était pour le déjeuner. Pour le dîner, c'était une tartine quand j'arrivais de l'école, une tartine comme pour le déjeuner, soit avec un peu de confiture ou une tartine avec du fromage et c'était tout ! Quand mon père rentrait, s'il y avait quelques pommes de terre, — il n'y en avait pas toujours — il arrivait... « en grillade su'l gril » qu'on disoit ; et on était trois, et il y avait un beefsteak pour mon père et il n'y en avait pas pour les enfants, et il coupait un petit bout de la grosseur d'une frite... à peu près de la grosseur d'une frite pour chaque enfant. Il disait : « Tiens ! ça c'est pour toi ; ça, c'est pour toi », et c'est tout ce qu'on avait. Le jeudi, et le dimanche — le jeudi, c'était le « petit dimanche » — à ce moment-là, on faisait du bouillon avec un peu de bouilli ; et il y avait un petit peu de viande ; le dimanche c'était la même chose. En dehors de ça, il n'y avait pas de viande, hein ! Les œufs, on n'en parlait pas non plus ! c'était la même chose que la viande !

X. Idem.

Q. — Dans les conditions de vie telles que vous venez de nous les exposer, M. Caufriez, comment les gens se portaient-ils ? Comment les gens se soignaient-ils ? Vivaient-ils vieux ? Ou mouraient-ils jeunes ? Est-ce que vous pouvez nous donner des éclaircissements sur ce sujet ?

R. — Comment ils se soignaient... ? Ils se soignaient un peu avec des remèdes de vieilles femmes. On n'allait pas au docteur ; il n'y avait vraiment que dans les cas vraiment graves qu'on allait au docteur, parce que une visite de docteur coûtait un franc à ce moment-là, et un franc, c'était cher ! c'était un tiers d'une journée de travail ! donc, on disait : il faut chercher à économiser et on se servait de remèdes vraiment... de remède de vieilles femmes, tiens !

Q. — Est-ce que les gens vivaient vieux ?

R. — Ah ! ...vivaient vieux ? On n'aurait pas su vivre vieux à ce moment-là, puisque comme je vous le dis, les soins de santé... on ne s'occupait pas de sa santé. Et puis, en grande partie, nous n'avions pas de loisirs comme maintenant. Le seul loisir, c'était d'aller jouer aux cartes dans les cafés et aller tirer à l'arc. Dans ces conditions, neuf fois sur dix, les hommes... ils buvaient et ils faisaient « des guin-ses » ; la poussière aidant, l'alcool aidant, et ainsi de suite, ils attrapaient des maladies. Maintenant, on dit : c'est la bronchite du mineur,

mais seulement, à ce moment-là, au bout de 4, 5, 6 ans, ...dix ans à ce régime-là, ben, ils étaient partis !

Q. — Quel était la grave maladie de ce moment-là ?

R. — Ben, la grave maladie... j'ai connu... c'était la tuberculose... j'ai connu des cas de typhus, mais c'était la maladie la plus courante, c'était la tuberculose. Aujourd'hui, on n'emploie plus le terme tuberculose, mais on dit en parlant des mineurs, c'est la maladie des mineurs, mais seulement, c'est la tuberculose puisqu'on dit : « la maladie du mineur au premier degré, au deuxième degré, au troisième degré et ainsi de suite. »

Q. — En ce qui concerne votre père, est-ce que ce fut son cas ? Est-ce que c'est la maladie du mineur qui l'a emporté ?

R. — Mon père... a été blessé au charbonnage en 1905, je crois, donc, il était pendant un bout de temps... 5, 6 mois, il avait touché une petite indemnité, donc de blessure comme blessé au charbonnage, parce que les accidents de travail... il y avait tout de même une indemnité pour les accidents de travail, mais au bout de 5, 6 mois, le docteur du charbonnage — parce qu'à ce moment-là, il y avait un docteur du charbonnage, et on devait passer... ce n'est pas comme maintenant qu'on a l'assurance libre, qu'on peut aller à n'importe quel docteur... là, c'était le médecin du charbonnage et il fallait se conformer — on lui a retiré sa pension et on l'a laissé sans rien du tout.

Q. — Et combien d'années est-il resté comme cela, blessé sans recevoir d'indemnité ?

R. — Il est resté jusque 1910... presque 5 ans... 4 ans et des poussières.

Q. — Vous avez parlé tantôt d'indemnité d'accident. Est-ce qu'on avait effectué des retenues sur son salaire ?

R. — Ah non ! A ce moment-là on ne retirait pas de retenue... le salaire... le salaire tel qu'on le gagnait ...on touchait... le salaire tel qu'on le gagnait.

Nous n'avions pas d'assurances sociales, nous n'avions rien... ni... et celui qui voulait être assuré, à ce moment-là, il existait déjà tout de même des mutuelles... puisque je me souviens — que j'avais une dizaine d'années — j'avais un oncle qui était dans la mutuelle des Francs Mineurs à Pâturages ; je sais qu'il payait 1,25 fr. par mois. Mais il n'y en avait pas tellement qui étaient assurés. Pour la plupart, ils n'étaient pas assurés.

XI. - La vie que vous nous décrivez nous montre des gens qui doivent, hélas, consacrer presque toute leur existence au travail et à assurer leurs besoins, leur subsistance. Que deviennent les loisirs alors, dans une vie semblable ? Est-ce que le dimanche, les jours de fête — vous nous avez déjà parlé tout à l'heure du jeu de cartes et du cabaret — est-ce qu'il y avait d'autres genres de festivités ou de distractions ?

R. — Ah !... des distractions ! Mais il y en avait... les vieux allaient tirer ; il y avait des tirs à la perche. Mais seulement, les jeunes, la

seule distraction qu'on avait... on jouait à la balle dans la rue. Et on jouait au chose... avec des billes là... au biscayen qu'on disait à ce moment-là ; c'est tout ce qu'il y avait...

TABLEAU DES CHARBONNAGES OÙ A TRAVAILLE ALBERT - AIMABLE CAUFRIEZ

Du 17 mai 1877 au 12 mars 1902 (= 25 ans)

A Pâturages et Wasmes	11 fois
Au Sud de Quaregnon	8 fois
A Bonne Veine (Quaregnon)	3 fois
Au Rieu du Cœur (Quaregnon)	3 fois
A Belle et Bonne (Flénu)	2 fois
A l'Agrappe (Frameries)	2 fois
Au Borinage Central (Pâturages)	2 fois
Aux Mines de Liévin (Pas-de-Calais)	1 fois
Au Midi de Mons, à Ciplly	1 fois
Aux Mines de Lens (Pas-de-Calais)	1 fois
Au Levant de Flénu (division de Crachet)	1 fois
Au Grand Buisson (Wasmes)	1 fois
A Hornu et Wasmes	1 fois
Au n° 7 de l'Escouffiaux (Hornu)	1 fois
Au n° 8 de l'Escouffiaux (Wasmes)	1 fois
Aux Produits (Cuesmes)	1 fois

1 seul charbonnage en 1877, en 1878, en 1879, en 1889, en 1881, en 1882, en 1883, en 1888, en 1891, en 1895, en 1899, en 1901 (= 12 années).

2 charbonnages en 1885, en 1886, en 1897, en 1902 (= 4 années)

3 charbonnages en 1884, en 1887, en 1898 (= 3 années).

4 charbonnages en 1889, en 1890, en 1896, en 1900 (= 4 années).

6 charbonnages en 1892, en 1893 (= 2 années).

8 charbonnages en 1894 (= 1 année).

Changements les plus fréquents : entre 1889 et 1894 (sauf 1891).

Lucas DESAEVRE.